



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ?
DÉCOUVREZ LE DISPOSITIF « ACTION CŒUR
DE VILLE » D'ACTION LOGEMENT POUR VOTRE
POLITIQUE DE L'HABITAT EN CŒUR DE VILLE !



PENSEZ AVEC AMBITION ET AUDACE L'ADAPTATION DU BÂTI ANCIEN AUX CONDITIONS DE VIE DU 21^{ÈME} SIÈCLE

Le programme national « Action Cœur de Ville » lancé par l'État en 2018 a vocation à **inscrire les communes dans des projets ambitieux de revitalisation de leur centre-ville** et ce sur 5 axes principaux : **équipements et services publics, développement économique et commerces, aménagement et logement.**

Convaincu que l'attractivité résidentielle constitue une des leviers essentiels de la centralité, Action Logement Services a développé spécifiquement un **produit de financement nouveau** dédié aux propriétaires bailleurs publics et privés.



QUELS LOGEMENTS SONT CONCERNÉS ?

Dans le cadre d'une nouvelle offre de logement :

- **accession sociale à la propriété** (VEFA, location accession),
- dans le **parc privé** (immeubles entiers en acquisition, réhabilitation ou changement d'usage) social, intermédiaire et libre,
- dans le **parc social et intermédiaire** (en acquisition-amélioration, transformation d'usage, démolition-reconstruction).

La diversité des produits accompagnés permet de s'adapter à tous les marchés locaux de l'habitat et aux spécificités et enjeux de chaque territoire en suscitant un effet d'entraînement sur la promotion privée.



POUR QUEL MONTANT ?

Ce financement peut aller jusqu'à **1 000 €/m²** (1 500 € à titre dérogatoire) composé d'un mix **prêt et subvention**. La part de subvention allouée à chaque opération est déterminée par l'équilibre d'exploitation de chacune d'entre elles.

Pour plus d'informations
actioncoeurdeville.al@actionlogement.fr



QUELS AVANTAGES POUR LES VILLES ?

Un outil puissant de mobilisation des opérateurs autour de leur projet de territoire permettant de :

- **Financer des opérations** habitat ambitieuses qui s'inscrivent dans le projet communal de revitalisation et le soutiennent.

- **Disposer d'une visibilité pluriannuelle** de l'intervention d'Action Logement dans le cadre d'une convention immobilière avec réservation de crédits. Elle permet de concentrer l'intervention dans un secteur prioritaire dans une logique de reconquête du centre ville.

- **Adapter la ville ancienne à de nouveaux usages**, grâce à la subvention, un levier en matière de qualité architecturale de la production et d'amélioration de son insertion urbaine : terrasses, luminosité, configuration des pièces, stationnement (en lien avec les nouvelles mobilités, mutualisation à l'îlot, parking enterrés).

A titre d'exemple, pour un logement de 60m² construit en zone détendue à un prix de revient de 147 000 €, le financement moyen alloué par Action Logement est de 51 000 € dont 21 500 € de subvention.

actionlogement.fr

ActionLogement